

MODE D'EMPLOI

ENQUETE FLASH SUR LES METIERS DE L'ACCUEIL

L'Enquête flash métier de l'accueil en bref

Il s'agit d'un questionnaire à destination de l'ensemble des salarié.e.s ou agent.e.s qui accueillent du public en physique ou par téléphone. Il est adapté à tous les champs professionnels couverts par la fédération. Ce questionnaire a été construit en lien avec 3 autres fédérations : Interco, la F3C et la fédération des finances. **L'enquête est disponible du 12 avril au 15 juin.** Attention, les délais sont courts : l'objectif est donc de diffuser l'enquête à un maximum de salarié.e.s et agent.e.s

Les syndicats peuvent également se saisir de cet outil pour aller à la rencontre des salariés dans les entreprises ou en visio et engager une discussion autour de l'accueil. Il s'agit d'un questionnaire en ligne mais il existe également une version papier. Les résultats feront l'objet d'une analyse globale puis par fédération et par secteur professionnels.

Comment diffuser l'enquête ?

C'est très simple ! Il suffit de diffuser le lien aux salarié.e.s afin qu'ils puissent la compléter en ligne. Pour ce faire, la fédération met à disposition un flyer en version numérique à envoyer par mail ou afficher dans les intranets, et une version imprimable à distribuer ou afficher.

Bien entendu, la version numérique n'empêche pas le contact avec les salarié.e.s qu'il soit en physique ou virtuel. Si vous rencontrez des salarié.e.s sur leur poste de travail, il vous suffit de leur distribuer le flyer. Ils n'ont plus qu'à scanner le QR code et répondre en ligne depuis leur smartphone.

Dans cette période de crise sanitaire, vous pouvez également organiser des rencontres thématiques en visio-conférence avec les salarié.e.s. Elles peuvent servir à diffuser l'enquête en fin ou en début de réunion par exemple. La fédération met à disposition une fiche pratique « Comment mettre en place des réunions virtuelles avec les salarié.e.s ? » afin de vous aider à organiser ces temps d'échange.

Enfin, un questionnaire papier est également mis à disposition. Vous pouvez l'imprimer et le faire remplir par les salarié.e.s. Dans ce cas, les réponses devront être saisies sur l'outil en ligne. Un lien spécifique pour la saisie sera mis à disposition à compter du 20 avril.

Vous avez d'autres questions ?

Vous pouvez nous contacter par mail à cpeltriaux@pste.cfdt.fr